

▶ AVRIL 2024 | N°43

Veille internationale sur la culture et le commerce numérique

CEIM | GRIC | FICDC ◀

GOVERNANCE CULTURELLE ET PLATEFORMES : PRATIQUES INÉQUITABLES ET ENJEUX DE RÉGLEMENTATION

**Par Dr. Antonios Vlassis (Center for International Relations Studies-CEFIR,
Université de Liège)**

Rapport d'analyse, avril 2024

Le rapport d'avril débute par la bataille entre Apple et la Commission européenne, cette dernière ayant imposé sa toute première amende à Apple pour avoir prétendument enfreint la législation de l'Union européenne (UE) concernant son service de diffusion de musique en continu. En outre, il se concentre sur deux études de l'Observatoire européen de l'audiovisuel traitant du marché européen de diffusion en continu de ce secteur. Il met également en lumière deux déclarations clés émanant d'un grand nombre d'organisations actives dans les industries culturelles et créatives, demandant une réglementation ciblée sur les systèmes d'intelligence artificielle (IA) et les pratiques des plateformes de diffusion en continu. Le rapport s'intéresse aussi à la nouvelle étude de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI) sur les revenus mondiaux de l'enregistrement sonore. Enfin, le rapport met l'accent sur de nouveaux partenariats et la lutte pour les abonnés et l'expansion géographique parmi des services numériques, en se concentrant sur la BBC, Disney Plus, Spotify et France Télévisions.



Réglementations, commerce numérique et culture


Apple contre Spotify sur les pratiques anticoncurrentielles

Début mars, la Commission européenne a infligé une amende historique de 1,84 milliard d'euros à Apple pour ses pratiques anticoncurrentielles et ses « conditions commerciales déloyales » sur le marché de la musique en continu. Dans un communiqué de presse, Apple a déclaré que, bien qu'elle respecte la Commission européenne, les faits ne soutiennent pas la décision et que, par conséquent, elle fera appel. En outre, Apple a explicitement mentionné que le principal défenseur de la décision de la Commission et son « plus grand bénéficiaire est Spotify, une société basée à Stockholm, en Suède. Spotify possède la plus grande application de streaming musical au monde et a rencontré la Commission européenne plus de 65 fois au cours de cette enquête. Aujourd'hui, Spotify détient 56 % du marché européen du streaming musical, soit plus du double de son concurrent le plus proche, et ne paie rien à Apple pour les services qui ont contribué à faire d'elle l'une des marques les plus connues au monde ».

Dans sa déclaration, Spotify a souligné que la décision de la Commission « marque un moment important dans la lutte pour un Internet plus ouvert pour les consommateurs. La Commission européenne a clairement conclu que le comportement d'Apple, qui limite les communications avec les consommateurs, est illégal ». Comme l'a souligné Reuters, il faudra probablement attendre plusieurs années avant qu'un jugement soit rendu par le Tribunal de première instance basé à Luxembourg. D'ici là, Apple devra payer l'amende et se conformer à la décision de l'UE.

Deux nouveaux rapports de l'Observatoire européen de l'audiovisuel

Deux nouveaux rapports « SVOD Usage in the European Union » et « Film and TV Content in TVOD, SVOD and FOD catalogues – 2023 Edition » viennent d'être publiés par l'Observatoire européen de l'audiovisuel. Les rapports fournissent une analyse de la consommation de films et de séries télévisées en vidéo à la demande (VOD) par abonnement dans neuf États membres (Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Pologne et Suède) de l'UE de septembre 2022 à septembre 2023 et une analyse de l'offre de films et de séries télévisées dans les catalogues de VOD de 25 États membres de l'UE en septembre 2023.




Le premier rapport indique que «la concentration est la principale caractéristique de l'utilisation de la VOD" en Europe, 85 % du temps de visionnage relevant de seulement trois services (Netflix, Prime Video et Disney Plus). En outre, «la durée de visionnage renvoie principalement à des films récents (produits en 2022-2023) : ils représentent 25 % de la durée de visionnage mais seulement 1 % des catalogues». Il est intéressant de noter que les œuvres américaines sont systématiquement surconsommées (61,2 % du temps de visionnage total, films et séries télévisées compris), tandis que les œuvres européennes représentent 30,3 % du temps de visionnage de la VOD par souscription (SVOD), dont 21 % pour les œuvres de l'UE, 8,6 % pour le Royaume-Uni et 1 % pour les autres œuvres européennes. En outre, selon le rapport, parmi les œuvres européennes, les œuvres nationales sont surconsommées (12,2 % du temps de visionnage), tandis que les œuvres non nationales de l'UE sont sous-consommées dans tous les pays (8,4 % du temps de visionnage). Enfin, le rapport mentionne le poids modeste de la consommation d'œuvres provenant d'autres régions du monde - seulement 8,3 %, bien en deçà de leur part dans les catalogues.

Le second rapport souligne que les œuvres européennes (films et contenus) représentent 31 % de l'ensemble des œuvres des catalogues de VOD dans les 25 États membres de l'UE, les œuvres de l'UE27 représentant 21 % et les autres œuvres européennes 10 %.

Déclarations sur les technologies numériques et la culture

La loi de l'UE sur l'IA est le premier texte législatif au monde à réglementer le développement et l'utilisation de l'IA et à fixer des normes pour une gouvernance responsable et durable. Dans une déclaration commune publiée le 13 mars, un grand nombre d'organisations actives dans les industries culturelles et créatives se sont félicitées de l'adoption de cette loi. Les signataires ont fait valoir qu'elle offre aux titulaires de droits le «premier outil pour faire respecter leurs droits, y compris l'obligation pour les fournisseurs d'IA à usage général (GPAI) de mettre à disposition un rapport suffisamment détaillé des œuvres utilisées pour former leurs modèles, de conserver une documentation technique détaillée et de démontrer qu'ils ont mis en place des politiques pour se conformer à la législation européenne sur le droit d'auteur, indépendamment de l'endroit où ils ont acquis les données ou formé et développé leurs modèles d'IA».



Les signataires ont indiqué que « si ces obligations constituent une première étape pour les titulaires de droits afin de faire respecter leurs droits », ils ont demandé au Parlement européen de « continuer à soutenir le développement d'une IA responsable et durable en veillant à ce que ces règles importantes soient mises en pratique de manière significative et efficace, conformément aux objectifs du règlement. Pour y parvenir, il est essentiel que le modèle de niveau d'information suffisant que les fournisseurs de modèles d'IA à usage général doivent mettre à disposition permette un exercice et une application efficaces du droit d'auteur et d'autres droits fondamentaux, et que les secteurs créatifs et les titulaires de droits soient formellement et directement impliqués dans sa rédaction ». La déclaration a été soutenue par plus de 80 organisations, dont International Federation of Phonographic Industry, EUROKINEMA et IMPALA, l'organisation européenne des entreprises musicales indépendantes.

Mi-janvier 2024, dans une déclaration collective internationale, 20 organisations de producteurs audiovisuels ont exhorté les gouvernements à adopter une réglementation à l'égard des services de diffusion en continu. La déclaration énonce une série de principes qui devraient guider les gouvernements dans la réglementation des plateformes de streaming numérique. Parmi ces principes, les organisations mentionnent explicitement que « toutes les plateformes qui tirent un avantage financier de leur activité sur le marché local doivent contribuer financièrement, proportionnellement, à la création de nouveaux contenus locaux au profit des publics locaux, en ajoutant que « tout cadre d'investissement réglementé par le gouvernement doit spécifier que la majorité de cet investissement doit être réalisé par le biais de projets où la propriété intellectuelle est sous le contrôle d'entreprises de production audiovisuelle indépendantes ». La déclaration a été soutenue par 20 organisations, dont 14 organisations basées en Europe et trois basées au Canada.

Activités mondiales des plateformes en ligne

Marché de la musique

Selon la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), les revenus mondiaux de l'enregistrement sonore ont augmenté pour la neuvième année consécutive en 2023, avec des revenus totaux en hausse de 10,2 % pour atteindre 28,6 milliards USD. Le Global Music Report 2024 montre que « la diffusion en continu a continué à dominer les revenus mondiaux en 2023, mais tous les formats musicaux ont enregistré une augmentation des revenus, à l'exception des téléchargements et des autres formats numériques ».

La croissance a été tirée par la diffusion en continu (y compris les abonnements payants et ceux soutenus par la publicité), qui a augmenté de 11,2 % en glissement annuel pour atteindre 19,3 milliards USD et représente désormais plus des deux tiers du marché mondial total, soit 67,3 % du total des revenus mondiaux (voir le tableau 1). Les revenus de la diffusion en continu par abonnement représentent près de la moitié (48,9 %) du marché mondial, avec un total de 667 millions d'utilisateurs de comptes d'abonnement payants, « avec une pénétration des ménages variant fortement selon les pays ».

Selon l'étude, pour la troisième année consécutive, les revenus physiques ont augmenté de 13,4 % en 2023, grâce à la forte hausse des revenus des CD et à l'intérêt toujours croissant pour les vinyles. Les téléchargements et autres canaux numériques ont été les seuls à connaître un déclin en 2023, avec une baisse de 2,6 %, alors que la trajectoire de la consommation de musique numérique est passée d'un modèle de propriété à un modèle d'accès et que les formats de diffusion en continu dominent le marché numérique.

Parmi les régions du monde, c'est l'Afrique subsaharienne qui a connu la croissance la plus rapide, avec une progression remarquable de 24,7 %. L'Afrique du Sud est restée « le plus grand marché de la région, contribuant pour 77 % des recettes régionales après une croissance de 19,9 % ». L'Afrique subsaharienne est suivie par l'Amérique latine (+19,4 %), où les revenus de la diffusion en continu représentent 86,3 % du marché latino-américain, l'une des proportions les plus élevées de toutes les régions. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont connu une croissance globale des revenus de 14,4 %, où les revenus de la diffusion en continu ont dominé une fois de plus avec une part de marché de 98,4 % dans cette région. Enfin, le chiffre d'affaires global a augmenté de 14,9 % en Asie, où « la Chine a connu une forte croissance de 25,9 %, soit le taux de croissance le plus élevé de tous les marchés du Top 10 ».

Tableau 1

Revenus (en USD) / Année	1999	2004	2009	2012	2014	2017	2019	2021	2022	2023
Revenus physiques totaux	22.2	17.9	9.5	6.8	5.3	4.6	3.9	4.3	4.5	5.1
Diffusion en continu totale	-	-	0.4	0.9	1.8	6.2	10.7	15.7	17.5	19.3
Téléchargement et autres revenus numériques	-	0.3	3.5	4.2	3.9	2.5	1.4	1.1	0.9	0.9
Droits de représentation	-	0.9	1.2	1.4	1.7	2.2	2.4	2.3	2.5	2.7
Revenus de synchronisation	-	-	-	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6
Revenus totaux en USD	22.2	19.1	14.5	13.6	13.0	15.8	18.8	23.8	26.0	28.6



Nouveaux partenariats et plans commerciaux


Fin février, [BBC Studios](#) a racheté 50 % des parts du radiodiffuseur britannique ITV dans le diffuseur en continu BritBox International pour 322 millions USD. L'accord donnera aux studios BBC la pleine propriété de la plateforme de streaming BritBox. Comme le mentionne [The Hollywood Reporter](#), « BritBox fera partie de la division Global Media and Streaming de la société, complétant son portefeuille en expansion de services numériques et directs au consommateur qui comprend BBC.com, BBC Select, le service de streaming doc premium sans publicité de la BBC en Amérique du Nord et BBC Podcast Premium, un service audio disponible dans plus de 160 pays ». BritBox a été fondée en 2017 en tant que coentreprise entre BBC Studios, qui est la branche commerciale du radiodiffuseur britannique, et ITV.

Fin mars, la [Walt Disney Company](#) a annoncé le lancement officiel du service de streaming Hulu sur [Disney Plus](#) aux États-Unis, réunissant les vastes catalogues de Disney Plus et de Hulu. Ainsi, pour les consommateurs qui sont abonnés à la fois à Disney Plus et à Hulu, il est possible de regarder tout le contenu des deux plateformes en un seul service : Disney Plus. Comme le souligne [Vulture](#), « cette soi-disant expérience d'une seule application combinant Disney Plus et Hulu est en préparation depuis plus d'un an ».

Au Royaume-Uni, [Spotify](#) a commencé à proposer une quatrième catégorie de contenus en plus de sa bibliothèque existante de chansons, de podcasts et de livres audio : les cours en ligne. Comme le mentionne [The Verge](#), l'entreprise proposera un nouveau service, qui « verra des leçons basées sur des vidéos de BBC Maestro, Skillshare, Thinkific et PlayVirtuoso rendues disponibles via les applications de Spotify sur mobile et sur ordinateur ». Spotify propose quatre catégories de cours au Royaume-Uni : faire de la musique, être créatif, apprendre le commerce et vivre en bonne santé.

Expansion géographique et lutte pour les abonnés

Freely, le nouveau service de streaming gratuit soutenu par les radiodiffuseurs de service public britanniques, sera lancé au deuxième trimestre 2024. Comme le mentionne [Variety](#), « cette initiative vient de Everyone TV, l'organisation qui gère la télévision gratuite au Royaume-Uni et qui est conjointement détenue par la BBC, ITV, Channel 4 et Channel 5 ».



Le service de streaming diffusera la télévision en direct sur le haut débit ainsi que du contenu à la demande sur les téléviseurs Smart TV des utilisateurs via l'Internet. Selon [Mashable](#), « Freely sera accessible dans n'importe quel foyer disposant d'une connexion WiFi. Mais il reste à voir comment la programmation de Freely se comparera au service de streaming par abonnement BritBox, fondé par la BBC et ITV ».

Lors d'un keynote au festival [Series Mania](#), Delphine Ernotte-Cunci, PDG de France Télévisions, a mentionné que l'effondrement du streamer français Salto était « une erreur stratégique », tout en déclarant qu'« une plateforme commune est la bonne chose à faire ». Selon [Deadline](#), Salto était une entreprise de streaming par abonnement entre France Télévisions, TF1 et M6 et a été dissoute en 2023 après avoir échoué à attirer des abonnés. De son côté, le patron sortant de M6, Nicolas de Tavernost, a appelé à « des mesures collectives pour développer les services de streaming », en ajoutant que le lancement de Freely a révélé que « les Britanniques nous ont montré la voie, mais nous avons raté une étape ».

Des lectures supplémentaires pour le rapport d'avril :

How Netflix survived the streaming wars to stay the subscription video king, *Los Angeles Times*, 6 mars 2024, [Lien](#).

Why Series Mania has grown so big, *Variety*, 15 mars 2024, [Lien](#).

Sources indicatives

- Apple plans to appeal European Commission's massive antitrust fine favoring Spotify, *TechCrunch*, 4 mars 2024, [Lien](#).
- 30% of SVOD viewing time goes to content from the European Union plus UK, *EAO*, 28 mars 2024, [Lien](#).
- AI Act's global effects might be overstated, experts say, *EURACTIV*, 21 mars 2024, [Lien](#).
- IFPI Global Music Report: Global Recorded Music Revenues Grew 10.2% in 2023, *IFPI*, 21 mars 2024, [Lien](#).
- BBC studios buys ITV's stake in streamer BritBox for 322 millions USD, *Reuters*, 29 février 2024, [Lien](#).
- BBC, ITV, Channel 4, Channel 5-backed free streaming service Freely sets second quarter launch, *Variety*, 5 février 2024, [Lien](#).
- The Disney Plus-Hulu merger is way more than a streaming bundle, *The Verge*, 27 mars 2024, [Lien](#).

DIRECTION

Gilbert Gagné, chercheur au CEIM et directeur du Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC).

RÉDACTION

Antonios Vlassis, maître de conférences et chercheur, Center for International Relations Studies (CEFIR)-Université de Liège, membre au CEIM.

Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM)

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est, Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-1560, Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA. Téléphone : 514 987-3000, poste 3910 / Courriel : ceim@uqam.ca / Site web : www.ceim.uqam.ca

Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC)

33 rue Milton, bureau 500, Montréal (Québec), H2X 1V1, CANADA. Téléphone : 514 277-27666 / Courriel : coalition@cdc-ccd.org / Site web : www.ficdc.org

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette note analytique demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle.



FICDC
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES COALITIONS
POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE